

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE
TOUËT DE L'ESCARENE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE

25-120

ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE AU
NOM DE LA COMMUNE N° 67/2025

Dossier n° DP 006 142 25 00006	Date de dépôt : 17/07/2025 Demandeur : Monsieur Didier MERENGONE Pour : Remplacement de deux persiennes et d'une fenêtre Adresse : 3 rue du Four – 0644 TOUËT DE L'ESCARENE
---	--

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE,

Vu la déclaration préalable présentée le 17/07/2025 par Monsieur Didier MERENGONE, demeurant 3 rue du Four à TOUËT DE L'ESCARENE (06440),

Vu l'objet de la demande :

- Remplacement de deux persiennes par deux volets roulants ;
- Remplacement d'une fenêtre

Sur la parcelle cadastrée section C n°393 sise 3 rue du Four – 06440 TOUËT DE L'ESCARENE ;

Vu les pièces du dossier ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-213 du 26 mars 2018 approuvant la Carte Communale.

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée, sous réserve du droit des tiers.

Article 2

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE, le 21 juillet 2025

Le Maire,

Noël ALBIN